

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

## Pèlerinage en Algérie du 28 septembre au 5 octobre 2020

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double)

2.450 €

Supplément chambre individuelle (*dans la limite des places disponibles*) :

200 €

**Clôture des inscriptions : le 24 mars 2020** (*sous réserve de disponibilité des places*)

### CE PRIX COMPREND :

- Le **pré-acheminement** en autocar pour se rendre à l'aéroport de Lesquin au départ de Raismes
- Le **transport aérien** Lesquin / Alger A/R sur vol régulier direct et les taxes d'aéroport.
- Le transfert, le transport et les excursions en **autocar privatisé en Algérie**
- Le **séjour dans les hôtels indiqués au programme, ou similaires en chambres doubles**
- La **pension complète du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du 8ème jour inclus**
- Les **visites et les entrées dans monuments** mentionnés au programme.
- L'assistance d'un **guide accompagnateur francophone**
- L'**assurance multirisques d'Alianz Travel : annulation, assistance, rapatriement, bagages selon les conditions jointes (voir livret en annexe)**
- Un **carton de pèlerin**, un livret de chant et des étiquettes à bagages

### CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément éventuel pour l'obtention d'une **chambre individuelle : 200 €**
- Les **boissons, les cafés et les extra personnels**
- Les **frais de visas (85 €)**

### CONDITIONS DE VENTE ET D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document au verso de la feuille d'inscription).

#### Annulation du fait de l'organisateur :

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 24 mars est inférieur à 30. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire.

#### Annulation du fait du pèlerin :

Toute annulation doit être notifiée par lettre.

##### • **Annulation pour convenances personnelles**

- Pour toute annulation avant le 18 juin 2020, il sera retenu un montant forfaitaire de 100 € pour frais de dossier.
- Du 18 juin au 26 juillet : il sera retenu 40 % du prix total du voyage par annulation.
- Du 27 juillet au 24 août : il sera retenu 60 % du prix total du voyage par annulation.
- Du 25 août au 12 septembre : il sera retenu 80 % du prix total du voyage par annulation.
- A partir du 13 septembre : 100 % de frais du prix total du voyage par annulation

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

##### • **Annulation pour cas de force majeure**

La Garantie Annulation Alianz Travel prend en charge les frais d'annulation, pour cause de maladie, accident ou décès (du pèlerin, de son conjoint ou d'un membre de la famille proche) ou pour cause de force majeure (dommages matériels graves, ...) dès l'inscription et ce, jusqu'au jour du départ, dans les limites de la police d'assurance d'Alianz Travel, dont les conditions sont détaillées dans le document joint en Annexe.

**NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être prise en charge par cette assurance.**